



## COMMUNE DE CHIGNY

### DIRECTIVE CONCERNANT L'ALLEGEMENT DE LA TAXE

Vu notamment l'art. 13 du règlement communal sur les déchets, la Municipalité adopte la présente directive.

#### 1. Naissance

En cas de naissance, lors de l'inscription d'un nouveau-né au contrôle des habitants, le représentant légal peut retirer gracieusement 10 rouleaux de sacs de 17 litres ou 5 rouleaux de sacs de 35 litres.

#### 2. Personnes dans le besoin (PC – RI –AI etc)

Les adultes au bénéfice d'une prestation sociale peuvent contacter la commune. Celle-ci statue en considérant les instructions du centre social régional.

#### 3. Incontinence

Les adultes devant porter des protections contre l'incontinence peuvent, sur présentation d'une attestation, contacter la commune. Celle-ci statue en considérant les instructions du centre médico-social.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 3 septembre 2012.

La Syndique :

Claire Richard



La Secrétaire :

Sandrine Livet